



Assemblée générale

Distr. limitée
13 juin 2014
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante-septième session
Vienne, 11-20 juin 2014

Projet de rapport

Chapitre I

Introduction

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-septième session à Vienne du 11 au 20 juin 2014. Son Bureau était composé comme suit:

<i>Président:</i>	Azzedine Oussedik (Algérie)
<i>Premier Vice-Président:</i>	Diego Stacey Moreno (Équateur)
<i>Deuxième Vice-Président/Rapporteur:</i>	Samir Mohammed Raouf (Iraq)

A. Réunions des organes subsidiaires

2. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante et unième session à Vienne du 10 au 21 février 2014, sous la présidence d'Elöd Both (Hongrie). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/1065).

3. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-troisième session à Vienne du 24 mars au 4 avril 2014, sous la présidence de Kai-Uwe Schrogl (Allemagne). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/1067).



B. Adoption de l'ordre du jour

4. À sa séance d'ouverture, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après:
 1. Ouverture de la session.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Élection du bureau.
 4. Déclaration du Président.
 5. Débat général.
 6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
 7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante et unième session.
 8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-troisième session.
 9. Espace et développement durable.
 10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
 11. L'espace et l'eau.
 12. Espace et changements climatiques.
 13. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
 14. Rôle futur du Comité.
 15. Questions diverses.
 16. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

C. Élection du Bureau

5. À la 675^e séance du Comité, le 11 juin, Azzedine Oussedik (Algérie) a été élu Président du Comité et Diego Stacey Moreno (Équateur) a été élu premier Vice-Président, pour des mandats de deux ans. Samir Mohammed Raouf (Iraq) et Xinmin Ma (Chine) ont été élus deuxième Vice-Président/Rapporteur, respectivement pour 2014 et 2015.
6. À sa 675^e séance également, le Comité a approuvé l'élection d'Elöd Both (Hongrie) à la présidence du Sous-Comité scientifique et technique et de Kai-Uwe Schrogl (Allemagne) à la présidence du Sous-Comité juridique, pour des mandats de deux ans à compter des sessions tenues en 2014.

D. Composition

7. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1472 A (XIV), 1721 E (XVI), 3182 (XXVIII), 32/196 B, 35/16, 49/33, 56/51, 57/116, 59/116, 62/217, 65/97, 66/71 et 68/75, et aux décisions 45/315, 67/412 et 67/528, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était composé des 76 États suivants: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Libye, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

E. Participation

8. Ont participé à la session les représentants des 63 États membres du Comité ci-après: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Libye, Malaisie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Soudan, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

9. À sa 675^e séance, le 11 juin, le Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de la Côte d'Ivoire, d'El Salvador, des Émirats arabes unis, d'Israël, du Luxembourg, d'Oman, du Panama et de la République dominicaine, ainsi que du Saint-Siège à participer à sa cinquante-septième session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut.

10. À la même séance, le Comité a décidé d'inviter, à la demande de l'Ordre souverain et militaire de Malte, l'observateur de cette organisation à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut.

11. À cette même séance également, le Comité a décidé d'inviter, à la demande de l'Union européenne, l'observateur de cette organisation à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait

pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut.

12. Des observateurs du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat (à Vienne), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont participé à la session.

13. Ont aussi assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Agence spatiale européenne (ESA), Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord (CRTEAN), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT-IGO), Organisation européenne pour les recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (ESO), Organisation internationale de télécommunications spatiales (INTERSPOUTNIK) et Réseau interislamique sur les sciences et les technologies spatiales (INSET).

14. Ont également assisté à la session des observateurs des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Académie internationale d'astronautique (AIA), Association des explorateurs de l'espace (ASE), Association européenne pour l'Année internationale de l'espace (EURISY), Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Conseil consultatif de la génération spatiale, Institut européen de politique spatiale (ESPI), Fédération internationale d'astronautique (FIA), Institut international de droit spatial (IIDS), Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation (SWF) et Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT).

15. À sa 675^e séance, le Comité a décidé d'inviter, à la demande de l'Association africaine de la télédétection et de l'environnement (AATE), l'observateur de cette organisation à participer à sa cinquante-septième session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut.

16. La liste des représentants des États membres du Comité, des États non membres du Comité, des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui ont participé à la session a été publiée sous la cote A/AC.105/2014/INF/1.

F. Déclarations

17. Des déclarations ont été faites pendant le débat général par les représentants des États Membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Pakistan, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Thaïlande, Tunisie, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du). Des déclarations ont également été faites par le représentant du Maroc, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par le représentant du Nicaragua, au nom du

Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Une déclaration a aussi été faite par le représentant de la Grèce et par l'observateur de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne. L'observateur du Luxembourg a également fait une déclaration. Les observateurs des entités ci-après ont également fait des déclarations: AATE, AIA, APSCO, Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Conseil consultatif de la génération spatiale, CRTEAN, ESA, EUTELSAT-IGO, FIA, Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, Réseau interislamique sur les sciences et les technologies spatiales et SWF.

18. À la 675^e séance, le Président a fait une déclaration dans laquelle il a souligné le rôle joué par le Comité et ses Sous-Comités, qui offraient un cadre exceptionnel pour intensifier les efforts visant à renforcer l'utilisation des outils spatiaux à l'appui du développement durable et répondre aux défis que doit relever l'humanité. Le Président a insisté sur la nécessité d'accroître la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales et du renforcement des capacités, et d'assurer une coordination plus étroite entre le Comité et d'autres organes intergouvernementaux concernés par le programme de développement pour l'après-2015 et la réalisation des objectifs de développement durable. Il a également appelé l'attention sur le rôle que jouait la Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable dans la mise en place d'un cadre de coopération régionale favorisant la mise en commun des ressources humaines et matérielles entre les pays d'Afrique, afin de répondre à leurs inquiétudes quant à l'adéquation des méthodes d'utilisation des outils spatiaux et de relever les défis communs liés au développement économique, social et culturel de l'Afrique.

19. À la 675^e séance, la Directrice du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat a fait une déclaration dans laquelle elle a fait le bilan des travaux menés par le Bureau au cours de l'année écoulée, notamment les activités d'information ainsi que celles de coopération et de coordination mises en œuvre avec des organismes des Nations Unies et des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales. Elle a également appelé l'attention sur la situation financière actuelle du Bureau, soulignant l'importance de la disponibilité de ressources financières et autres pour la bonne exécution de son programme de travail. Elle a expliqué qu'à l'heure où le monde définissait de nouveaux objectifs de développement durable et élaborait le programme de développement mondial dans le contexte de l'après-2015, une occasion unique se présentait de mobiliser l'engagement et le soutien au niveau mondial pour accroître le rôle des techniques et informations spatiales comme moyen d'atteindre les objectifs du programme de développement pour l'après-2015.

20. À la 678^e séance, le Comité a invité Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, à faire une déclaration. Ce dernier a insisté sur le fait que comme la communauté internationale progressait sur la voie du programme de développement pour l'après-2015, il fallait désormais faire en sorte que la gouvernance globale des utilisations pacifiques de l'espace fasse partie intégrante des engagements internationaux en faveur du développement durable. M. Fedotov a également souligné la nécessité croissante de faire en sorte que l'infrastructure de données spatiales soit reconnue comme un moyen d'atteindre les objectifs de développement.

21. Le Comité s'est félicité de l'élection d'Azzedine Oussedik (Algérie) à sa présidence, de Diego Stacey Moreno (Équateur) au poste de premier Vice-Président, et de Samir Mohammed Raouf (Iraq) et Xinmin Ma (Chine) au poste de deuxième Vice-Président/Rapporteur du Comité, respectivement pour 2014 et 2015.
22. Le Comité a remercié Yasushi Horikawa (Japon), Président sortant, Filipe Duarte Santos (Portugal), premier Vice-Président sortant, et Piotr Wolanski (Pologne), deuxième Vice-Président/Rapporteur sortant, de leur excellent travail et des résultats obtenus pendant leurs mandats.
23. Le Comité s'est félicité de la nomination de Simonetta Di Pippo au poste de Directrice du Bureau des affaires spatiales.
24. Le Comité a accueilli le Bélarus et le Ghana comme nouveaux membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il a également souhaité la bienvenue au Réseau interislamique sur les sciences et les technologies spatiales, dernière organisation internationale à avoir obtenu le statut d'observateur permanent auprès du Comité.
25. Le Comité a félicité les États-Unis à l'occasion du quarante-cinquième anniversaire de la mission Apollo 11, grâce à laquelle des êtres humains avaient pour la première fois foulé la surface de la Lune.
26. Le Comité a également salué le cinquantième anniversaire de la coopération spatiale européenne.
27. Le Comité a pris note avec satisfaction de la table ronde consacrée au thème "L'Italie et l'espace: perspectives, possibilités et avantages offerts par les activités de vols spatiaux habités en vue du développement durable sur notre planète Terre", organisée par la délégation italienne et animée par Giorgio Pacifici (Italie). Ont participé à cette table ronde, Filippo Formica (Italie), Simonetta Di Pippo (Directrice du Bureau des affaires spatiales) et Samantha Cristoforetti (ESA), ainsi que Luca Parmitano (ESA), qui participait par vidéoconférence satellitaire depuis Houston (États-Unis).
28. Le Comité s'est félicité des expositions organisées au Centre international de Vienne durant sa session. Ainsi, du 11 au 20 juin, l'Afrique du Sud et l'Algérie ont organisé conjointement une exposition sur les activités spatiales africaines, et la Fédération de Russie a présenté une exposition sur le Système mondial de satellites de navigation (GLONASS). Le Comité s'est en outre félicité du don fait par la Pologne d'un modèle réduit du satellite Lem de la constellation BRITe, et d'un tableau représentant Copernic, ainsi que du don fait par la Chine d'un modèle réduit du rover lunaire Yutu; ces dons seront exposés sur le site de l'exposition permanente du Bureau des affaires spatiales, au Centre international de Vienne.
29. Le Comité a entendu les présentations suivantes:
- a) "L'avenir du secteur spatial en Thaïlande et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)", par le représentant de la Thaïlande;
 - b) "Les activités spatiales et le cadre réglementaire du Luxembourg: présentation en rapport avec la demande d'admission au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", par le représentant du Luxembourg;

c) “L’avenir des vols spatiaux habités: commémoration de la mission Apollo et objectif Mars”, par le représentant des États-Unis;

d) “La contribution japonaise au programme de la Station spatiale internationale (ISS)”, par le représentant du Japon;

e) “Conclusions de deux ateliers de renforcement des capacités consacrés à la prévention des catastrophes naturelles et à l’intervention en cas de catastrophe naturelle en Mésoamérique”, par l’observateur du SWF.

30. Le Comité s’est félicité de la réussite du soixante-quatrième Congrès de la Fédération internationale d’astronautique, organisé à Beijing du 23 au 27 septembre 2013. Il a noté avec satisfaction que le soixante-cinquième Congrès serait accueilli par le Gouvernement canadien et se tiendrait à Toronto du 29 septembre au 3 octobre 2014.

31. Le Comité a noté avec satisfaction que l’International Space Exploration Forum (ISEF), accueilli par les États-Unis, en collaboration avec l’AIA, s’était tenu à Washington en janvier 2014, et qu’un grand nombre d’États y avaient assisté.

G. Adoption du rapport du Comité

32. Après avoir examiné les différents points de son ordre du jour, le Comité a adopté, à sa [...] séance, le [...] juin 2014, son rapport à l’Assemblée générale qui contient les recommandations et décisions ci-après.

Chapitre II

Recommandations et décisions

A. Moyens d’assurer que l’espace continue d’être utilisé à des fins pacifiques

33. Conformément au paragraphe 21 de la résolution 68/75 de l’Assemblée générale, le Comité a poursuivi, à titre prioritaire, l’examen des moyens permettant de veiller à ce que l’espace continue d’être utilisé à des fins pacifiques, notamment des moyens de promouvoir la coopération régionale et interrégionale, ainsi que le rôle que les techniques spatiales pourraient jouer dans la mise en œuvre des recommandations issues de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012.

34. Les représentants du Chili, de l’Égypte, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l’Indonésie, de l’Italie, du Japon, du Mexique, du Pakistan, de la République de Corée et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point de l’ordre du jour. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par d’autres États membres, par le représentant du Maroc, au nom du Groupe des États d’Afrique, et par le représentant du Nicaragua, au nom du Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes.

35. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les présentations suivantes ont été faites au Comité:

- a) "Index de sécurité spatiale 2014", par le représentant du Canada;
- b) "Activités du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales dans la région Asie-Pacifique au cours de la prochaine décennie", par le représentant du Japon;
- c) "Cinquante ans de coopération spatiale européenne", par l'observateur de l'ESA;

36. Quelques délégations ont mis en relief les principes suivants, établis par l'Assemblée générale et d'autres instances internationales: accès égal et non discriminatoire à l'espace, dans des conditions d'égalité pour tous les États, indépendamment de leur niveau de développement scientifique, technique ou économique; non-appropriation de l'espace, y compris la Lune et les autres corps célestes, par proclamation de souveraineté, par voie d'utilisation ou d'occupation, ou par tout autre moyen; non-militarisation de l'espace et son exploitation stricte pour améliorer les conditions de vie et la paix sur la planète; et coopération régionale pour la promotion des activités spatiales.

37. Quelques délégations ont estimé que pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace, il était important de préserver le principe consacré à l'article IV du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.

38. Le point de vue a été exprimé que, compte tenu de la nécessité de préserver l'espace pour des utilisations pacifiques, le Comité devrait jouer un rôle clef en diffusant des informations sur les utilisations pacifiques de l'espace et en assurant la promotion de ces utilisations, ainsi qu'en continuant à contribuer à consolider et affiner les principes éthiques et instruments juridiques propres à garantir l'utilisation non discriminatoire de l'espace exclusivement à des fins pacifiques.

39. Quelques délégations ont exprimé le point de vue qu'il était nécessaire d'assurer une plus grande sûreté dans l'espace par l'élaboration et l'application de mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance.

40. Le point de vue a été exprimé qu'il y avait un manque de confiance auto-induit dans le potentiel des travaux menés par le Comité au titre de ce point prioritaire de l'ordre du jour et que les travaux du Comité devraient aller au-delà des déclarations d'intention en faveur de la paix dans l'espace extra-atmosphérique.

41. Le point de vue a été exprimé que le Comité devrait commencer à analyser le fondement juridique et les modalités de l'exercice, dans un cas hypothétique, du droit à l'autodéfense dans l'espace conformément à la Charte des Nations Unies; que les articles 2 et 51 de la Charte des Nations Unies devaient être attentivement analysés et interprétés en ce qui concerne les activités spatiales, compte tenu du système complexe de maintien de la sécurité et du fait que les éventuels conflits d'intérêts risquaient d'entraîner des situations extrêmes; et que ces travaux, qui allaient logiquement de pair avec une conduite responsable des activités spatiales, aideraient les États à s'entendre et à s'associer pour établir et maintenir un système

de réglementation facilement adaptable qui permette d'atténuer ou d'éviter dûment les situations et les problèmes susceptibles de provoquer des conflits dans l'espace.

42. Le point de vue a été exprimé que des dispositions adaptées relatives à la sécurité des opérations spatiales, si elles étaient prises par le Sous-Comité scientifique et technique au titre de la viabilité à long terme des activités spatiales et des lignes directrices connexes, devraient être utiles pour établir les conditions dans lesquelles prévalent des réglementations pragmatiques. À cet égard, le point de vue a également été exprimé que l'examen de tous les aspects de la question du droit à la légitime défense dans l'espace extra-atmosphérique permettrait d'aider les États à mieux comprendre les réalités actuelles en matière de sécurité dans l'espace, ainsi que la genèse, la nature et les perspectives de l'évolution future dans ce domaine.

43. L'avis a été exprimé que, pour traiter les questions au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité devrait adopter une approche progressive et commencer par examiner les questions techniques moins controversées plutôt que de se lancer dans un long débat sur des questions trop politiques comme le désarmement dans l'espace.

44. Quelques délégations ont été d'avis que le régime juridique régissant actuellement l'espace n'était pas suffisant pour empêcher le déploiement d'armes dans l'espace ou traiter des questions liées à l'environnement spatial, et que la poursuite du développement du droit spatial international garantirait que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques. À cet égard, ces délégations ont estimé que pour préserver le caractère pacifique des activités spatiales et prévenir la militarisation de l'espace, il fallait élaborer un instrument juridique international spécial contraignant.

45. Le point de vue a été exprimé que l'élaboration d'un traité juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace devrait être menée sans préjudice des discussions en cours sur le code international de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique.

46. Le point de vue a été exprimé que, pour préserver le caractère pacifique des activités spatiales et prévenir le déploiement d'armes dans l'espace, il était essentiel que le Comité resserre sa coopération et sa coordination avec d'autres organismes et mécanismes du système des Nations Unies, notamment la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement.

47. Le point de vue a été exprimé que le Comité avait été créé exclusivement pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace et que les questions relatives au désarmement étaient mieux traitées par d'autres instances, telles que la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement. À ce propos, cette délégation a estimé qu'aucune action du Comité n'était nécessaire concernant le déploiement d'armes dans l'espace et qu'il existait des mécanismes multilatéraux appropriés pour examiner la question du désarmement.

48. Le Comité a noté avec satisfaction l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 68/50 du 5 décembre 2013, ainsi que le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189).

49. Le Comité a noté que l'Assemblée générale, dans sa résolution 68/50, avait engagé les entités et les organisations compétentes des Nations Unies à coordonner au besoin les activités relatives aux recommandations qui figuraient dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux.
50. Le Comité a noté que le 10 juin 2014, la Chine et la Fédération de Russie avaient présenté à la Conférence du désarmement une version actualisée du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux.
51. Le point de vue a été exprimé que les travaux de la Conférence du désarmement devraient recevoir le soutien sans réserve du Comité.
52. Quelques délégations ont informé le Comité des travaux en cours visant l'élaboration, d'une manière ouverte, transparente et inclusive, d'un code de conduite international pour les activités spatiales, donnant ainsi l'occasion à tous les États membres intéressés de participer au processus et de faire part de leurs vues. Ces délégations ont en outre informé le Comité que les troisièmes consultations ouvertes s'étaient tenues à Luxembourg les 27 et 28 mai 2014.
53. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que les consultations sur le code de conduite international pour les activités spatiales devraient être menées dans le cadre de l'ONU.
54. Quelques délégations étaient d'avis que les nouvelles initiatives dans le domaine du droit international de l'espace ne devraient pas ébranler les principes fondamentaux du régime juridique existant, mais les enrichir et les développer.
55. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que le meilleur moyen d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques était de renforcer la coopération internationale, en particulier dans le domaine de la sûreté et de la sécurité des biens spatiaux.
56. Quelques délégations ont estimé que le Comité jouait un rôle notable en faisant avancer la coopération dans le domaine spatial et constituait une tribune unique pour l'échange d'informations entre les États, et qu'il existait des possibilités concrètes d'intensifier la coopération internationale, conformément à la mission assignée au Comité.
57. Le Comité est convenu que, par son action dans les domaines scientifique, technique et juridique et par la promotion du dialogue international et l'échange d'informations sur différents thèmes liés à l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, il avait un rôle fondamental à jouer pour améliorer la transparence et renforcer la confiance parmi les États, ainsi que pour faire en sorte que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
58. Le Comité a souligné que la coopération et la coordination aux niveaux international, régional et interrégional dans le domaine spatial étaient essentielles pour renforcer les utilisations pacifiques de l'espace et aider les États à développer leurs capacités spatiales.
59. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès régulièrement accomplis dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives de coopération internationales menées aux niveaux international, régional et interrégional par divers acteurs, comme les États et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales.

60. Le Comité a noté avec satisfaction que la cinquième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable avait été organisée par le Gouvernement ghanéen à Accra du 3 au 5 décembre 2013 et s'est félicité des divers résultats obtenus. Il a également noté avec satisfaction l'aide et la contribution apportées par le Bureau des affaires spatiales à l'organisation de cette Conférence.

61. Le Comité a rappelé la Déclaration de Pachuca, que la sixième Conférence de l'espace pour les Amériques, tenue à Pachuca (Mexique) du 15 au 19 novembre 2010, avait adoptée et qui avait élaboré une politique spatiale régionale et créé, entre autres, un groupe consultatif d'experts en matière spatiale. Il a noté que le secrétariat temporaire de la sixième Conférence de l'espace pour les Amériques continuait à mettre en œuvre la Déclaration de Pachuca.

62. Le Comité a noté avec satisfaction que la vingtième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales (APSCO) s'était tenue à Hanoï du 3 au 6 décembre 2013, sur le thème "Valeurs de l'espace: 20 ans d'expériences en Asie-Pacifique". Il a également noté que la vingt et unième session du Forum se tiendrait à Tokyo du 2 au 5 décembre 2014.

63. Le Comité a noté avec satisfaction que la septième réunion du Conseil de l'APSCO s'était tenue à Beijing le 5 juillet 2013, à laquelle il avait approuvé un certain nombre de nouveaux projets, examiné les progrès accomplis en ce qui concerne les projets déjà approuvés et convenu de tenir sa prochaine réunion en 2014.

64. Le Comité a noté le rôle important que jouaient les accords bilatéraux et multilatéraux dans la promotion des objectifs communs en matière d'exploration spatiale et les missions d'exploration complémentaires réalisées en coopération.

65. Le Comité a recommandé de poursuivre, à titre prioritaire, à sa cinquante-huitième session, en 2015, l'examen de ce point sur les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.